

CSS ESCALQUENS
LIEU Mairie d'Escalquens
DATE VENDREDI 06 NOVEMBRE 2020

INTITULÉ	NOM	STATUT	PRÉSENT/ EXCUSE /ABSENT
Collège administrations			
Préfecture de Haute-Garonne	Mme Lesourd Mme Montoliu		Présente Présente
SIRACED PC	Mme Huc Mme Maurice		Présente Présente
SDIS	M. Sans		Présent
DREAL	M. Niquet Mme Robic		Présent Présente
DIRECCTE	M. Deblonde		Présent
DDT			<i>Absent</i>
Collège collectivités			
Mairie d'Escalquens	Monsieur le Maire M. Benazet	Titulaire Titulaire	<i>Absent Présent</i>
Mairie de Pompertuzat	M. Deodato	Titulaire	Présent
Mairie de Belberaud	M. Sorroche	Titulaire	Présent
SICOVAL	M. Bensaci	Titulaire	Présent
Conseil Général 31	Monsieur le Président Son représentant	Titulaire Titulaire	<i>Absent Absent</i>
Collège riverains			
SNCF Mobilité	Claire Bourlet de la Vallée	Titulaire	<i>Absent</i>
SNCF Réseaux	Géraldine Cassez Boris Girard	Titulaire Suppléant	<i>Absent Absent</i>
Copropriété de la Grave	Jean-Marc Hallouard	Titulaire	<i>Absent</i>
FNE	Alain Riviere	Titulaire	Présent
Le Vallon d'Escalquens	Jacques François	Titulaire	<i>Absent</i>
Collège exploitants			
GACHES CHIMIE	M. Gaches Mme Gaches Mme Garcera M. Chenel		Présent Présente Présente Présent
Collège salariés			
GACHES CHIMIE	M. Meiffren		Présent

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la CSS du 16 avril 2019 ;
2. Bilans des activités 2019 – Gaches Chimie ;
3. Bilan des actions menées par l'inspection des installations classées – DREAL – Unité interdépartementale de la Haute-Garonne et de l'Ariège ;
4. Questions diverses

- À la demande de l'association France Nature Environnement : impact « Lubrizol » sur le site

Ouverture de la séance à 14h30 sous la présidence de Mme Lesourd, directrice du service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial de la préfecture de la Haute-Garonne.

1. Approbation du compte-rendu de la CSS du 16 avril 2019.

Le compte rendu de la réunion de la CSS du 16 avril 2019 est approuvé à l'unanimité.

2. Bilans des activités 2019 – Gaches Chimie

Mme Garcera et M. Chenel présentent conjointement le bilan de l'activité.

Mme Garcera détaille les actions liées à la prévention des risques dont :

- un audit de suivi ISO 9001 / ISO 14 001 / EN 9100 / EN 9120 : aucune non-conformité n'a été relevée.
- trois visites d'inspection DREAL : l'inspection du 24 octobre 2019 portait sur la mesure de maîtrise des risques et le POI, deux non-conformités ont été relevées par la DREAL mais depuis levées par l'entreprise. L'inspection du 25 mai 2020 portait sur la levée de la mise en demeure suite à la finalisation des travaux de refroidissement et au porter à connaissance lié au dépassement de stock de la rubrique 4422. L'inspection du 21 octobre 2020 portait sur l'action nationale 2020 post Lubrizol.

M. Chenel présente les formations réglementaires dont les développements des compétences des salariés.

Mme Garcera liste les exercices POI et PPI effectués en 2019 et 2020 :

- Un exercice planifié PPI réalisé le 18 septembre 2019 (participation des services de l'État et de la mairie)
- Un exercice inopiné POI réalisé le 24 octobre 2019.
- Un exercice planifié POI réalisé le 29 septembre 2020 (participation du SDIS)

Elle explique que six exercices ont été effectués en interne, dont 4 en 2019 et 2 en 2020.

Le bilan des accidents et des incidents révèle un accident avec arrêt au mois d'août 2020.

Mme Garcera expose les actions mises en place pour la réduction des effluents aqueux ainsi que les actions engagées pour l'environnement. Les investissements programmés pour 2020 sont présentés. La situation durant la période de confinement dû au COVID19 a été précisée. L'entreprise Gaches Chimie s'est immédiatement adaptée face à la situation en jouant un rôle important auprès de ses clients et des acteurs locaux impliqués dans la gestion de la crise.

Mme Lesourd remercie les intervenants pour leur présentation détaillée, et demande si des participants ont des questions.

Mme Huc souhaite savoir si les données relatives aux stocks de produits sont consultables à distance.

Mme Garcera répond positivement.

Mme Huc précise que, lors de l'exercice PPI de septembre 2019, les images du drone utilisé par le SDIS ont également été utilisées en salle opérationnelle de la préfecture.

M. Sans ajoute que lors de cet exercice, le SDIS a pu avoir les données de stocks en temps réels. Il ajoute que l'utilisation du PC exploitant est bien formalisée. De plus, lors des exercices, M. Sans inclut dorénavant la question de la toxicité des fumées, les officiers sont formés afin de réaliser des circuits de mesures des particules fines.

Mme Huc insiste sur la performance des équipements du SDIS. La mesure des particules fines fait suite à des mesures données par le préfet au Service Départemental d'Incendie et de Secours.

M. Rivière demande, si en cas de sinistre grave, la société Gaches Chimie est en capacité de fournir un état des stocks en temps réel.

M. Garcera répond que Gaches Chimie est en mesure de lister les produits et les quantités disponibles dans une cellule. Il manque actuellement, sur le site d'Escalquens, la gestion des listes simplifiées et interprétables par le public, le travail est en cours.

M. Rivière demande quelles seraient les conséquences si un train venait à dérailler.

M. Gaches répond que ce scénario a déjà été présenté par le passé, et qu'après analyse du risque, la zone des produits minéraux a été revue avec notamment le déplacement des cuves de stockage des produits minéraux d'environ quarante mètres vers l'intérieur du site.

M. Rivière, s'adressant au SDIS, demande quel est l'impact d'un incendie de produits chimiques transportés par un train.

M. Sans répond que cela dépend du produit transporté et que ces calculs ne peuvent être modélisés à l'avance.

M. Gaches explique que la probabilité qu'un train déraile est quasiment nulle.

M. Rivière demande si des réunions de travail avec l'association Atmo Occitanie sont réalisées.

Mme Huc répond qu'en préfecture, Atmo Occitanie est régulièrement consultée sur des événements où sont générés des fumées.

Mme Garcera ajoute que Gaches chimie a consulté Atmo Occitanie au travers du groupe de travail France Chimie sur les substances odorantes et toxiques.

M. Deodato demande des précisions sur le sujet des attentats, quelles mesures sont prises par la société Gaches Chimie.

M. Chenel explique que la société a une stratégie basée en quatre points : dissuader, détecter, alerter et ralentir.

M. Deodata interroge sur les mesures prises lorsqu'une personne entre sur le site.

M. Chenel indique que, depuis quatre ans, un sas de sûreté entre deux portails a été mis en place. De plus, les personnes arrivant sur le site font face à un contrôle d'identité.

3. Bilan des actions menées par l'inspection des installations classées – DREAL – Unité inter-départementale de la Haute-Garonne et de l'Ariège

Mme Robic présente le bilan des actions menées par l'inspection des installations classées.

La visite d'inspection du 24 octobre 2019 a donné lieu à un avis général satisfaisant et à deux non-conformités qui ont été soldées depuis. La visite d'inspection du 27 mai 2020 a conclu que les travaux étant réalisés, l'arrêté préfectoral de mise en demeure du 18 juin 2018 associé est respecté. Il reste cependant un îlot qui demande des justifications complémentaires de la part de Gaches Chimie. Pour la visite du 21 octobre 2020 sur le thème Post-Lubrizol, le rapport est en cours de rédaction et sera donc présenté lors de la prochaine CSS.

Concernant les actes administratifs, un arrêté préfectoral a été pris en compte portant sur les modélisations des mélanges incompatibles et leurs conséquences. En 2020, un arrêté préfectoral complémentaire relatif à la production de solutions hydroalcooliques sur le site a été pris, ainsi qu'un arrêté préfectoral complémentaire visant à mettre à jour le POI et à intégrer les modalités opérationnelles de prélèvements et mesures dans l'air environnant en cas d'accident.

M. Rivière demande si les compétences existaient déjà au sein de l'entreprise concernant la confection de gel hydroalcoolique.

Mme Garcera explique que Gaches chimie a échangé avec l'inspection des installations classées, afin de présenter les modalités de réalisation de cette fabrication dans le respect des quantités maximales autorisées sur le site et des mesures de maîtrise des risques existantes.

M. Rivière questionne sur la date d'échéance relative à l'arrêté préfectoral du 16 juillet 2020.

Mme Robic répond qu'elle est au 31 décembre 2020.

M. Rivière demande des informations au sujet de la réactualisation de l'étude de dangers. Il souhaite également avoir plus d'informations concernant les décrets et arrêtés publiés en conséquence de l'accident à Lubrizol.

Mme Robic explique que l'étude de dangers doit être réétudiée tous les cinq ans, sachant que le dernier réexamen date de 2016, la prochaine mise à jour pour Gaches Chimie est prévue pour fin 2021.

4. Questions diverses

Mme Robic rappelle le contexte de l'accident Lubrizol. Au mois de septembre, un plan d'action gouvernemental a été déployé par la ministre de la transition écologique Elisabeth Borne visant à renforcer les mesures concernant les sites classés SEVESO.

M. Meiffren explique que Gaches chimie a communiqué ses stratégies auprès des mairies. Ces stratégies concernent la gestion du foncier, le mode de stockage et l'analyse des retours d'expérience.

Mme Robic complète en mentionnant que, suite à l'accident Lubrizol, un courrier préfectoral a été envoyé à l'ensemble des exploitants SEVESO leur rappelant leurs obligations et responsabilités. L'entreprise Gaches Chimie a répondu à l'ensemble des points soulevés par le courrier préfectoral. Le plan d'action gouvernemental, décliné sous la forme de sept textes réglementaires (décrets, arrêtés) publiés fin septembre, est en cours d'étude afin d'établir les impacts et les actions à mener par l'entreprise Gaches Chimie.

M. Gaches souligne que ces contraintes sont à appliquer de façon homogène sur l'ensemble du territoire français et européen.

M. Niquet explique que le ministère de la transition écologique travaille avec ses homologues européens pour améliorer la réglementation et pour permettre une exploitation plus sécuritaire des sites industriels.

M. Rivière demande si les diaporamas présentés lors de la CSS seront disponibles.

M. Niquet répond qu'une instruction ministérielle existe, celle-ci limite la transmission des documents.

Mme Robic ajoute que ce sont des éléments qui sont consultables en préfecture ou à la DREAL avec un contrôle d'identité.

M. Rivière demande à quelle date une présentation du plan d'action post-lubrizol sera faite.

Mme Robic répond que le détail des exigences réglementaires parues dans les différents arrêtés et décrets publiés en septembre 2020 sera présenté à la prochaine CSS mais a présenté, à titre d'exemples et d'illustrations, quelques points réglementaires déjà identifiés qui seront applicables au site Gaches Chimie.

- À la demande de l'association France Nature Environnement : impact « Lubrizol » sur le site

M. Rivière souhaite mettre en avant le public et les collectivités. Il souligne que les enjeux, suite à Lubrizol, sont d'éviter un sinistre majeur sur le site d'Escalquens, de renforcer la vigilance et la prévention des sinistres sur les sites SEVESO ainsi qu'inculquer et animer une culture du risque sur le territoire. Il insiste sur l'implication de l'ensemble des acteurs afin que le public soit prévenu et alerté.

M. Benazet rappelle que le Plan Communal de Sauvegarde est présent en mairie.

M. Rivière demande s'il est testé régulièrement.

Mme Huc déclare que lorsque des exercices de gestion de crise sont organisés par la préfecture, l'ensemble des acteurs y est associé et participe (les services de l'État, les différents services de sécurité et de secours, les industriels et les collectivités). Ces tests sont faits tous les trois ans sur les exercices PPI. Dans les écoles, il existe des exercices PPMS tous les ans sur des thématiques différentes. Lors des PPI, la mairie met en œuvre son PCS, les collectivités sont également invitées à faire des exercices régulièrement.

Mme Lesourd remercie l'ensemble des participants.

Levée de séance à 16h50

Pour le préfet et par délégation
La directrice du service de la coordination des
politiques publique et de l'appui territorial,

Anabel LESOURD

